



Avis public

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) 2025-2026

AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS A
FAIBLE REVENU OU A REVENU MODESTE



La MRC de La Haute-Gaspésie désire informer la population qu'une somme de 146 500 \$ est mise à sa disposition pour l'année 2025-2026 dans le cadre du programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec.

RénoRégion (PRR) s'adresse au propriétaire à faible revenu ou à revenu modeste dont la résidence nécessite des travaux visant la correction de défauts majeurs. L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux reconnus sans toutefois dépasser 20 000 \$ ou 25 000 \$ dans certains cas en fonction du revenu du ménage. Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur qui détient une licence valide de la Régie du bâtiment du Québec.

POUR ÊTRE ADMISSIBLE, VOUS DEVEZ RÉPONDRE AUX CRITÈRES¹ SUIVANTS :

- être propriétaire et occuper la résidence à titre de résidence principale;
- la résidence doit nécessiter un minimum de 3 500 \$ de travaux visant à corriger une ou des déficiences majeures (ex.: structure, électricité, toiture, plomberie, fondation, etc.);
- la résidence doit comprendre 2 logements maximum incluant celui du propriétaire;
- la valeur uniformisée de la résidence ne peut dépasser 150 000 \$ excluant la valeur du terrain (voir avis d'évaluation municipal).

VOUS N'ÊTES PAS ADMISSIBLE SI VOUS AVEZ BÉNÉFICIÉ :

- du programme RénoRégion (PRR) au cours des 5 dernières années;
- du programme Rénovation Québec au cours des 5 dernières années;
- et, si vous n'êtes pas propriétaire-occupant de la résidence pour laquelle une demande d'aide financière est déposée.

POUR VOUS INSCRIRE, VOUS DEVEZ :

- Remplir le formulaire d'inscription disponible auprès de votre municipalité, de la MRC de La Haute-Gaspésie et sur le site internet de la MRC au www.hautegaspesie.com/fr/aide-a-la-renovation
- Joindre au formulaire d'inscription les documents suivants :
 - Une photocopie de la déclaration d'impôt fédéral 2024 et de l'avis de cotisation fédéral 2024 de chaque membre du ménage ayant déclaré un revenu;
 - Une photocopie de l'avis d'évaluation municipale 2024 (contient l'information de la valeur du bâtiment).
- Déposer le formulaire d'inscription complété et les documents exigés à la MRC de La Haute-Gaspésie **au plus tard le VENDREDI 18 juillet 2025 à 12h** à l'adresse suivante:

MRC de La Haute-Gaspésie

464, boul. Sainte-Anne Ouest

Sainte-Anne-des-Monts, (Québec) G4V 1T5

Télécopieur : 418-763-7737 ou par courriel : info@hautegaspesie.com

POUR TOUTES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES, CONCERNANT CE PROGRAMME, VISITEZ LE www.habitation.gouv.qc.ca . VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE AU 418-763-7791

Note : 1- Les informations mentionnées ne constituent qu'un résumé du programme, d'autres modalités peuvent s'appliquer.

